

# Le statut de la circumambulation d'adieu pour le pèlerin devenu incapable et la femme qui voit ses règles

حكم طواف الوداع للعاجز والحائض  
« باللغة الفرنسية »

La commission permanente des recherches  
academiques et des avis religieux  
اللجنة الدائمة للبحوث العلمية والإفتاء والدعوة والإرشاد

**Traduction:** IslamQa  
**Coordination:** Le site Islamhouse

ترجمة: موقع الإسلام سؤال وجواب  
تنسيق: موقع islamhouse

2012 - 1433

IslamHouse.com



## **Le statut de la circumambulation d'adieu pour le pèlerin devenu incapable et la femme qui voit ses règles**

**La femme qui voit ses règles, celle en couches, l'incapable et le malade doivent ils s'acquitter de la circumambulation d'adieu?**

---

Louanges à Allah

La femme qui voit ses règles et celle qui est en couches ne sont pas tenues de faire ladite circumambulation. Quant à l'incapable et le malade, ils peuvent effectuer le rite portés, compte tenu de la parole du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui): « qu'aucun d'entre vous ne quitte les lieux sans avoir un ultime contact avec la maison.» Il est rapporté sûrement dans les Deux Sahih d'après Ibn Abbas (P.A.a): « Ordre a été donné aux gens de faire de leur contact avec la maison leur ultime acte (à La Mecque). Toutefois , un allègement a été accordée à la femme qui voit ses règles. Un hadith prouve qu'il en est de même de celle qui est dans ses couches."